



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc Bel Air

Tel : 07 64 72 02 26

Courriel : ligue@sudbasketball.fr

<https://www.sudbasketball.fr>

Monsieur XX

S/C de ses parents civilement responsables

X

X

X

Bouc Bel Air, le X 2024

Commission Régionale de Discipline

Dossier 202324-X

Lettre Recommandée AR

Précédée d'un courriel : X

OBJET : Rappel à l'Ordre

Monsieur,

Le X 2024 s'est déroulée la rencontre X N° X ayant opposé l'équipe de X à celle de la X à l'issue de laquelle les Arbitres ont établi un rapport dans lequel vous êtes mis en cause pour votre comportement à la fin de la rencontre et conformément aux dispositions de l'article 10.1.1 du Règlement Disciplinaire Général, un dossier disciplinaire a été ouvert.

Dans leurs rapports les Arbitres ont écrit : « alors qu'il reste 1 seconde dans le 4^{ème} QT le joueur A21 (X) et le joueur B7 (X) se disputent le ballon légalement selon les arbitres. Le buzzer de fin de rencontre retenti et le joueur B7 estimant avoir reçu un coup jette délibérément le ballon dans le dos de A21 et s'en suit une altercation verbale entre les deux joueurs. Les Arbitres interviennent et l'Arbitre 2 a déclaré au joueur X qu'un rapport incident allait être effectué et c'est là que vous avez répondu « qu'est-ce que tu veux toi en me menaçant avec ton rapport ». Enfin vous auriez été incorrect avec une spectatrice.

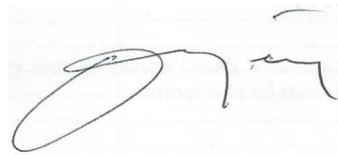
Cependant les Arbitres écrivent que pendant qu'ils rédigeaient leurs rapports vous êtes venu vous excuser avec courtoisie pour votre geste et pour les paroles que vous aviez eu.

Cette attitude de votre part qui n'excuse nullement les faits est cependant appréciée par la Commission Régionale de Discipline qui décide de vous laisser une chance d'adopter à l'avenir un comportement digne du sportif que vous êtes et de la discipline que vous représentez.

Par conséquent c'est un **RAPPEL A L'ORDRE** qui vous est adressé en vous mettant bien en garde de ne plus avoir à vous signaler pour de nouveaux manquements à la Charte Ethique de la FFBB ni à ses divers Règlements sous peine de sévère sanction ultérieure qui pourrait être prises à votre encontre.

Aussi, après consultation et avis des membres de la Commission Régionale de Discipline et conformément aux dispositions de l'article 1.5 de l'annexe 1 du Règlement Discipline Générale de la FFBB, j'ai décidé de « classer ce dossier sans suite ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sportifs.



Daniel BES
Président de la CR Discipline SUD

Copies :

Ligue SUD (Président- Secrétaire Général)

Comité X (Président – Secrétaire Générale)

Club : X **X**